



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 55665

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'inquiétude exprimée par les médecins spécialistes en dermatologie quant aux risques de disparition d'accès direct de leurs patients à leur cabinet. Ils craignent que ces derniers soient prochainement dans l'obligation de s'adresser à un généraliste en premier lieu, ce qui occasionnerait dans de nombreux cas une dramatique perte de temps dans les soins les plus appropriés à leur apporter. Il lui demande de préserver cette possibilité d'accès direct dans l'intérêt des patients.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la consultation directe de certains professionnels de santé et notamment les dermatologues. L'instauration du médecin traitant par la loi relative à l'assurance maladie doit permettre la mise en place d'une réelle coordination des soins. Ce médecin, généraliste ou spécialiste, sera à même d'orienter son patient au sein de l'offre de soins et s'engagera vis-à-vis de lui et sur la qualité des actes prodigués. Établissant une relation de confiance de longue durée avec le patient, connaissant bien ses problèmes de santé, il sera mieux à même de le guider de façon sûre dans l'accès à des soins spécialisés, en dermatologie notamment. Par ailleurs, dès lors que des soins itératifs spécialisés seront nécessaires, notamment en cas d'affection de longue durée, le recours au médecin traitant avant chaque soin ne sera bien sûr pas requis. Il en est de même en cas d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55665

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 507

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 2032